

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

- Mercredi 22 février à 14h30 : Jeux de théâtre sur les émotions sur inscription
- Jeudi 23 février à 18h30 : Conférence-échanges : « Comment aider nos enfants à gérer leurs émotions par Anne CHRISTE. Entrée libre.
- Samedi 25 février à 10h30 : Spectacle interactif Parents / Enfants par Anne CHRISTE sur inscription.
- Semaine de la presse : Exposition « Saint-Ogan à la Une ! » du 4 au 25 mars
- Initiation à la Langue des Signes les samedis 4, 11, 18 et 25 mars : Adultes : 9h00 / 10h30 et Adolescents : 10h30 / 12h00. Sur inscription avec engagement sur les 4 séances progressives.

CARTE D'IDENTITÉ et PASSEPORT



Afin de rationaliser et de sécuriser les démarches administratives, la Préfecture a décidé depuis quelques années de recentrer les demandes de cartes d'identité nationale (CNI) autour des mairies proposant l'édition de passeports biométriques.

Par conséquent, le service État-civil de la mairie de Jonchery-sur-Vesle n'est pas habilité à enregistrer les demandes de Carte Nationale d'Identité (CNI).

Les demandeurs de la commune doivent donc se rapprocher des mairies de Fismes, Gueux et Tinquex ou tout autre mairie équipée du système biométrique.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Des chenilles processionnaires peuvent être présentes dans les zones boisées de la commune. Elles peuvent se trouver sur les troncs ou au sol, parfois se transformer en papillons. Elles mesurent en 2 et 4 cm de long et se déplacent en files, d'où leur nom de « processionnaires ».

Elles sont fortement urticantes et causent des allergies.

Attention vos animaux de compagnies peuvent aussi être incommodés.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2023-2024

Merci de déposer vos dossiers dans la boîte aux lettres de la mairie de votre domicile ou au secrétariat. Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2023 sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2023.



- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance.
- Le justificatif de domicile. Il faut que ce soit : une quittance de loyer de moins de 3 mois de la personne qui fait l'inscription ou une facture d'électricité/gaz de moins de 3 mois de la personne qui fait l'inscription.
- Copie des vaccinations du carnet de santé.
- Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé.

- En cas de séparation des parents : photocopie du jugement de divorce ou de séparation précisant le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale ou photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent et son autorisation écrite pour l'inscription scolaire.

Pour les inscriptions au collège, ces dernières se font directement auprès du secrétariat du collège souhaité.



Le Joncavidulien

Bulletin municipal
Février 2023

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Les vacances pour certains, le repos pour d'autres, des instants passés en famille, les jours qui rallongent, la Covid qui semble s'éloigner, voilà quelques ingrédients pour retrouver de la bonne humeur. Il manque encore quelques heures d'ensoleillement, mais soyons patients, nous allons vers les beaux jours.

Tous ces côtés positifs ne doivent pas nous faire oublier les drames humains qui se jouent dans le monde. La guerre en Ukraine est malheureusement devenue une information quotidienne qui ne retient plus beaucoup l'attention. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un terrible séisme qui plonge la population de deux pays dans l'horreur : des milliers de morts ensevelis sous des tonnes de gravats. Des images qui ne peuvent que nous émouvoir. Le malheur des uns n'a jamais fait le bonheur des autres, mais cela peut aider à relativiser notre vie quotidienne.

Retournons donc à la vie du village. La modification des horaires de l'éclairage public est effective dans certaines rues. Le Grand Reims va investir sur trois ans afin d'équiper tous les points lumineux de la Communauté Urbaine en ampoules « led », ce qui permettra un éclairage beaucoup moins coûteux et tout aussi efficace.

Au niveau municipal, il nous faudra être attentifs et vigilants pour l'élaboration du budget 2023 avec les augmentations prévisibles en matière de fonctionnement.

La municipalité a abordé les questions d'économie d'énergie depuis la fin octobre et réguler le chauffage à 19 degrés. J'invite tous les utilisateurs des bâtiments publics à redoubler d'attention dans le respect de l'éclairage et du chauffage. Il en va de la responsabilité collective de ne pas gaspiller inutilement pour éviter d'impacter trop fortement les finances locales.

Des travaux importants sont au programme : réparation du campanile de la mairie, remise en fonctionnement de l'horloge, mise aux normes et réfection de la « maison du gardien », plantation d'arbres en remplacement de ceux abattus, panneaux d'information, « vidéoprotection ».

Une importante réflexion sur la sécurité routière et la circulation dans la commune est également en cours.

Heureusement, parallèlement à ces investissements et ces réflexions, une riche programmation de festivités va vous être proposée tout au long de l'année. Nous vous attendons nombreux lors des manifestations.

Un renseignement, une question, des propositions, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

A bientôt

Nadine Poulain



Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Interventions sur nids d'insectes :

Astreinte, pompiers de Muizon :

07 66 20 32 14

Horaires d'hiver de la déchetterie :

Lundi : 14h00-18h00

Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 8 février 2023

Présents : 15 ; Pouvoirs : 4 ; Absent excusé : 0

Délibération D_2023_02_01 : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 avec déduction des restes à réaliser 2022, des dépenses imprévues (chapitre 020), du remboursement des emprunts (chapitre 16) et des reports (chapitre 001) = 318 589 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 78 897 €, soit 25% de 318 589 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

MAIRIE :

Installation d'un nouveau défibrillateur (art. 2158) Total : 2 100 €

CIMETIERE :

Achat de 2 nouveaux caveaux (art. 21316) Total : 3 200 €

ATELIER COMMUNAL : Tondeuse (art. 2158) Total : 4 000 €

MAIRIE MEDIATHEQUE : Logiciels JVS (art. 2051) Total : 6 500 €

TOTAL = 15 800 € (inférieur au plafond autorisé de 78 897 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Mme Le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération D_2023_02_02 : SUBVENTIONS AUX ORGANISMES 2023

Madame Le Maire présente le détail des subventions demandées par des organismes extérieurs.

PREVENTION ROUTIERE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 100 €.

LE SOUVENIR FRANÇAIS :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 18 voix POUR et 1 voix CONTRE de verser une subvention de 200 €.

L'ATELIER ET LA MAIN :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 200 €.

Délibération D_2023_02_03 : AVENANT AU CONTRAT CHAUFFAGE AVEC ENGIE SOLUTIONS

La commune de Jonchery sur Vesle a renégocié en 2019 le contrat de fourniture et de gestion d'énergie, d'exploitation des installations de production d'énergie thermique pour les bâtiments suivants avec l'entreprise Engie Cofely : Mairie, Médiathèque, Eglise.

Madame le Maire souhaitait de nouveau renégocier le contrat. Le prestataire ayant reconnu et apprécié l'effort consenti par la municipalité en abaissant la température à 19° dans les locaux

propose un avenant au contrat initial qui permet une économie d'environ 10000 euros sur l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver l'avenant au contrat ENGIE SOLUTIONS avec fourniture et gestion de l'énergie MF, conduite contrôle, maintenance et dépannage des installations, gros entretien et renouvellement. En 2022, cela a fait une économie de 10 400€.

P1 : Energie mairie : 16 800 € TTC (fuel mairie + fuel église),

P2 : Maintenance et dépannage : 3 550 € TTC,

P3 : Garantie : 1 700 € TTC (remplacement à neuf de pièces défectueuses).

Les montants seront actualisés chaque année suivant l'indice de référence.

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater en fonctionnement et signer tout acte correspondant à cette délibération.

Délibération D_2023_02_04 : SUBVENTION MISSION LOCALE RURALE DU NORD MARNAIS 2023

Madame le Maire présente, comme chaque année, la demande de subvention de la Mission Locale Rurale du Nord Marnais, association "loi 1901" qui accompagne les jeunes demandeurs d'emploi dans la recherche d'emploi ou d'une formation. La participation demandée des communes est maintenue à 1€ par habitant minimum.

Sur proposition, Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder à la Mission Locale Rurale du Nord Marnais, une subvention annuelle de 2 000€.

INFORMATION SUR LA PARTICIPATION DE LA MUTUELLE

La participation à la mutuelle des agents devient obligatoire. Cette participation peut être mise en place dès maintenant.

Madame le Maire présente les prestations de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale). Des conseillers demandent des précisions complémentaires. Le dossier sera revu ultérieurement.

INFORMATION SUR L'ACTION SOCIALE

Les municipalités ont l'obligation de mettre en place une action sociale pour les agents.

Le maire présente un dossier du CNAS (Centre Nationale d'Action Sociale). Des conseillers demandent s'il existe d'autres opérateurs. Le dossier sera revu ultérieurement.

Informations diverses

Madame le Maire informe :

- Suite à de nombreuses questions, il est rappelé que sur les parkings de supermarchés, le code de la route s'applique.

- Des travaux vont avoir lieu sur les réseaux rue Daniel Bernard et rue de la Pierrette en vue de la réfection de ces rues prévue en 2024. La circulation sera difficile en journée lors de ces interventions.

- Merci à tous ceux qui ont tenu le bureau de vote (électeurs et membres du conseil) pour permettre le bon déroulement du repas des anciens.

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

Nous avons reconduit l'adhésion à Ma Mairie En Poche pour les 12 prochains mois.

Le Bulletin municipal revenant sur les activités 2022 est en cours de mise en forme par l'imprimeur. Quelques allers retours

seront encore nécessaires pour finaliser le document. Il devrait être disponible fin mars pour distribution dans toutes les boîtes aux lettres.

Des projets d'amélioration de certains supports d'information sont à l'étude. La réalisation de ces projets en 2023 dépendra du budget actuellement en cours d'élaboration.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

Le froid est encore bien présent mais le soleil commence à pointer, toutes ces étapes climatiques sont nécessaires pour le bon développement de la nature.

Cette année, la commission fleurissement prendra plaisir à entretenir et embellir le village avec l'aide de chacun d'entre vous si vous le souhaitez.

L'accent sera sur la récupération, le compostage et le développement durable bien sûr. De belles idées que nous essayons de mettre en œuvre.

Nadine POULAIN, commission espaces verts et voirie :

ESPACES VERTS :

La plantation de deux ou trois gros arbres dans le parc municipal en remplacement de ceux qui sont morts est prévue (choix de l'essence adaptée au climat)

VOIRIE :

Le marquage du passage piéton près du parc qui s'efface va être repris par l'entreprise.

Beaucoup de véhicules ne marquent pas le « stop » à l'entrée du parc. Pour la sécurité des piétons et surtout des enfants, des contrôles de gendarmerie sont prévus.

Deux places de parking ont été supprimées de part et d'autre de la Route Nationale à hauteur de l'entrée de la Ferme afin de permettre l'accès à la cour part les engins agricoles. Merci de bien vouloir respecter cette modification.

Monsieur Christophe NILLESSE, Adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

Le projet de vidéosurveillance a été soumis à l'État pour la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), au département et à la FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance). Les subventions accordées sont attendues courant avril.

Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :

Bâtiment technique communal :

L'intérieur du bâtiment technique communal reste très souvent éclairé la nuit. Les luminaires (avec détecteurs de mouvement) sont défectueux. Ils vont être remplacés très prochainement. Forte heureusement, il s'agit de LED à très faible consommation.

Maison du gardien du parc:

Les travaux de rénovation intérieure de la maison du gardien avancent bien. Ils seront terminés comme prévu pour le printemps.

Madame Maryline HUBIER, Conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative :

Les membres de la commission vous souhaitent une belle année de festivités pleine de nouveautés et de surprises.

Nous vous informerons dans le prochain bulletin des manifestations qui vous seront proposées tout au long de l'année.

Comme l'an dernier, nous avons transmis aux Présidents des Associations le dossier de demande de subvention. Nous les recevrons le samedi 04 mars au matin.

A savoir que nous avons depuis juillet 2022 une nouvelle association qui s'est implantée dans le parc de l'Esat : « la ferme des Iriselles », ce qui porte le nombre des associations à 10.

Le C.C.A.S et les conseillers municipaux ont eu la joie d'accueillir le 29 janvier après deux années d'absence nos aînés pour le traditionnel repas. Ce fût un moment très agréable et très apprécié de tous nos invités qui ont pu danser tout au long de l'après-midi grâce au groupe XYZ.



Repas des aînés

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

La médiathèque met à l'honneur les émotions en ce mois de février.

- Le club "Des livres et vous" vous a préparé une sélection d'ouvrages sur cette thématique.

- Atelier créatif pour les enfants **mercredi 15 février à 14h30**.

- Jeux de théâtre sur les émotions **mercredi 22 février à 14h30** pour les enfants à partir de 8 ans.

- Anne Christe, éducatrice spécialisée, animera une conférence-échanges autour de la question "comment aider nos enfants à gérer leurs émotions?"

- Anne Christe reviendra le **samedi 25 février à 10h30** pour un spectacle interactif parents-enfants.

Profitez d'une visite à la médiathèque pour contempler le travail de notre club MediaphotoJonchery qui expose des photos dans la montée d'escaliers.

Nous remercions les usagers qui ont la gentillesse de nous faire un retour sur les animations auxquelles ils ont participé. Cela nous encourage à poursuivre nos actions et à les améliorer. Nous remercions également les personnes qui nous proposent des animations pour enrichir notre programme et participer au dynamisme de la médiathèque.

